

AVENANT AU DOCUMENT APERÇU DES FONDS DATÉ DU 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA NOTICE EXPLICATIVE DE ECOFLEXTRA

Contrat Ecoflextra établi par
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636
epargne@ia.ca

En date du 23 février 2023, l’Aperçu des fonds (ci-après l’« aperçu »), qui fait partie de la Notice explicative relative au contrat Ecoflextra, est modifié pour tenir compte des changements suivants :

- Les stratégies d’investissement des fonds suivants ont été mises à jour pour la série notée ci-dessous :
 - Actions mondiales
 - Actions américaines
 - Série Classique 75/75
- La stratégie d’investissement du fonds suivant a été mise à jour pour la série notée ci-dessous :
 - Actions américaines discipline (iAGP)
 - Série Rachat Garanti

LISTE DES MODIFICATIONS

En date du 23 février 2023, le présent avenant modifie l’aperçu conformément aux dispositions suivantes :

1. Les stratégies d’investissements ont été mises à jour comme suit :
 - 1.1 **Fonds Actions mondiales** : investir dans des unités du Fonds IA Clarington de valeur mondial, qui est investi principalement dans des actions ordinaires de sociétés de partout dans le monde. Le Fonds est composé d’une sélection de titres de sociétés qui proviennent de divers marchés financiers mondiaux et qui offrent un potentiel de croissance intéressant ainsi qu’une valorisation attrayante.
 - 1.2 **Fonds Actions américaines** : Fonds investi principalement dans des titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation. Le gestionnaire cherche à produire des rendements supérieurs et sélectionne les titres qui, selon lui, offrent un prix raisonnable.
 - 1.3 **Fonds Actions américaines discipline (iAGP)** : la stratégie du gestionnaire est d’investir dans un portefeuille bien diversifié composé de titres de sociétés situées aux États-Unis qui offrent un potentiel de croissance intéressant ainsi qu’une valorisation attrayante. Le gestionnaire assure une gestion rigoureuse des risques.

CERTIFICATION

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. atteste que l'aperçu, tel que modifié par le présent avenant, renferme une description brève et simple de tous les éléments importants liés au caractère variable des fonds offerts en vertu du Contrat individuel de rente à capital variable Ecoflextra.



Denis Ricard
Président et chef de la direction



Renée Laflamme
Vice-présidente exécutive
Assurance, Épargne et retraite individuelles

Cet avenant, daté du 23 février 2023, fait partie intégrante du document *Aperçu des fonds* et de la *Notice explicative Ecoflextra*.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.